

FORMATION COURTE

ACCESSIBLE EN
FORMATION CONTINUE



Lieu de la formation
Angers

Contact

Cécile HEVELINE
Gestionnaire de formation
Tél. : 02 44 68 86 75
cecile.heveline@univ-angers.fr

Responsable pédagogique

Philippine LOHEAC-DERBOULLE
philippine.loheac-derboulle@univ-angers.fr

Adresse web

www.univ-angers.fr/formationpro



APPRÉHENDER LE CADRE JURIDIQUE DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

— Présentation

Vous souhaiteriez vous perfectionner sur l'accompagnement plus efficace d'un enfant ou d'une famille en maîtrisant le champ de vos responsabilités hiérarchiques, administratives et pénales ? Comment concevoir votre relation écrite et orale avec le juge judiciaire et tout particulièrement avec le juge des enfants ? Comment appréhender une audience ? Comment respecter les droits de l'enfant ? Le droit est un pré-requis fondamental de votre métier : vous devez le prendre en compte quotidiennement dans vos pratiques professionnelles. Notre formation « Appréhender le cadre juridique de l'aide sociale à l'enfance » est conçue pour répondre à ces besoins.

Pendant plusieurs années, nous avons formé de nombreux acteurs de l'aide sociale à l'enfance et nous leur donnons les outils pour pratiquer leur métier avec davantage de maîtrise, grâce à une étude approfondie de ses aspects juridiques et des mises en situation.

Formation à jour de la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants.

La formation peut être adaptée et proposée sur mesure à toute entreprise ou association qui en fera la demande. Dans ce cas nous contacter.

— Objectifs

- Connaître les règles et pratiques contribuant à une meilleure appréhension du cadre juridique de l'aide sociale à l'enfance.
- Acquérir une meilleure connaissance de l'organisation judiciaire et des conditions d'exercice de l'autorité parentale.
- Mieux comprendre l'environnement juridique des écrits professionnels afin d'en apprécier la portée.

Modalités pédagogiques :

- Formation alternant théorie et pratique avec étude de cas concrets réels
- Etude de la jurisprudence

Compétences visées :

- Connaître les règles et pratiques contribuant à une meilleure appréhension du cadre juridique de l'aide sociale à l'enfance.
- Acquérir une meilleure connaissance de l'organisation judiciaire et des conditions d'exercice de l'autorité parentale.
- Mieux comprendre l'environnement juridique des écrits professionnels afin d'en apprécier la portée.

— Public visé

- Chefs de service, cadres en protection de l'enfance,
- Assistant(e)s de services sociaux,
- Assistant(e)s de direction,
- Educateur(trice)s spécialisé(e)s,
- Educateur(trice)s techniques,
- Educateur(trice)s de jeunes enfants,
- Moniteur(trice)-éducateur(trice)s,
- Technicien(ne)s de l'intervention sociale et familiale,
- Conseiller(e)s en économie sociale et familiale,
- Animateur(trice)s, délégué(e)s à la protection des majeurs

Conditions d'admission :

- Être un professionnel en lien avec le travail social



Programme

16 octobre 2024
(9h-12h)

Connaître les missions, compétences et principes de fonctionnement de l'aide sociale à l'enfance.

- L'évolution du cadre juridique de la protection de l'enfance.
- L'articulation des normes applicables (lois / règlements).
- La place de l'ASE au sein du système de protection de l'enfance.
- Les missions et les compétences de l'ASE.
- Les principes de fonctionnement l'ASE : financements, outils de régulation.

16 octobre 2024
(13h30-16h30)

Connaître l'organisation de la Justice française.

- Le système judiciaire : les juridictions administratives, civiles et pénales ; la décision (ordonnance, jugement, arrêt).
- Les intervenants : greffiers, juges, avocats, experts, interprètes.
- Les compétences des juridictions : compétences matérielles, compétences territoriales.
- Les parties à la procédure (ASE et parents), de fait (enfants mineurs et jeunes majeurs, grands-parents, tiers de confiance).

6 novembre 2024
(9h-12h)

Identifier les acteurs de la protection de l'enfance et les mesures relatives à la protection de l'enfance.

- Les principaux partenaires de l'ASE : PMI, autorité judiciaire, direction de la PJJ, ONPE, SNATED, ODPE, CNPE, Education nationale, professionnels de santé, Défenseur des droits.
- Les différentes formes d'aide à domicile : mesures administratives et mesures judiciaires.
- L'accueil de l'enfant en dehors de son environnement familial (hypothèse du placement) : au titre de la protection administrative et au titre de l'assistance éducative.
- Les mesures prises en faveur des jeunes majeurs.

6 novembre 2024
(13h30-16h30)

Appréhender la demande de protection judiciaire.

- Le principe de subsidiarité.
- La saisine de la juridiction : par le Parquet ou par un parent.
- Les droits en concurrence : le droit applicable ; les droits des parents ; les droits des enfants.

27 novembre 2024
(9h-12h)

Répertorier les prestataires et appréhender les droits des usagers et les obligations des travailleurs sociaux.

- Les prestataires
- Le projet pour l'enfant
- Le rapport annuel sur la situation de l'enfant.
- Le recueil des informations préoccupantes et ses suites.
- La question du secret des travailleurs sociaux.

27 novembre 2024
(13h30-16h30)

Appréhender la décision de protection et sa mise en œuvre.

- La décision (rapports des services sociaux / accès au dossier / audience / recours).
- La mise en œuvre de la décision.
- Les interactions juridictionnelles et normatives.

Visitez notre site



À noter

Organisation de la formation :

- Durée : 3 jours divisés en 6 thèmes d'une demi-journée chacun.
- Calendrier : les mercredis 16 octobre, 6 et 27 novembre, (9h-12h et 13h30-16h30).
- Lieu : Faculté de Droit, d'Économie et de Gestion de l'Université d'Angers.
- Intervenants : professionnels experts de votre métier qui pourront vous apporter leur expérience concrète. Madame Philippine LOHEAC-DERBOULLE, enseignant-chercheur Droit public et Maître Estelle ABLAIN, Avocate et Médiatrice, inscrite au barreau d'Angers spécialisée en droit de la famille et des personnes, droit civil, droit du travail et médiation.

Modalités pratiques :

- Candidature en ligne jusqu'au 10 septembre 2024 (15 places disponibles maximum)
- Dates de la formation : 16 octobre, 6 novembre et 27 novembre 2024
- Coût de la formation : 600 euros
- Non éligible au CPF